

Communiqué

Libertés syndicales bafouées à la mairie d'Amnéville :

Nous ne lâcherons pas !

Le 3 février 2010, 150 militants CGT ont occupé la mairie d'Amnéville (Moselle) durant toute la matinée, à l'appel de l'Union départementale CGT 57 et de la Fédération CGT des Services publics.

Depuis plusieurs années, Jean Kiffer, maire de la commune, s'illustre par son opposition virulente à la CGT et son mépris pour le droit syndical : mise au placard et sanctions multiples infligées à deux militants CGT agents de la mairie ; refus de reconnaître la liste CGT aux élections professionnelles ; déclarations publiques qualifiant la CGT de « *peste rouge* » et de « *bureaucratie mafieuse* ». Loin de se cantonner à la mairie, cette chasse au syndicalisme s'étend d'ailleurs à la cure thermale d'Amnéville.

Depuis le mois d'octobre 2009, nos deux camarades sont radiés des effectifs du personnel communal et se trouvent donc au chômage. Jean Kiffer bafoue ainsi plusieurs décisions de la justice et des organismes paritaires, qui doivent conduire à la réintégration de ces deux fonctionnaires, dans le respect du Statut de la Fonction publique territoriale.

Faisant suite à d'autres actions, l'occupation pacifique de la mairie d'Amnéville découle de la volonté de nos organisations de franchir un nouveau cap dans la construction du rapport de force nécessaire pour obtenir la réintégration de nos deux camarades.

Reçue en préfecture après l'action, une délégation CGT a rappelé aux membres présents du cabinet du préfet que ce dernier, en tant que représentant de l'Etat et garant de son autorité dans le département, ne peut laisser perdurer une telle situation et qu'il est donc urgent qu'il agisse pour faire appliquer la loi et la décisions de justice à la mairie d'Amnéville.

La délégation CGT a posé un ultimatum expirant début avril. Faute de nouveaux développements favorables à nos camarades durant ce délai, la Fédération CGT des Services publics et l'UD CGT 57 seront contraintes d'agir de nouveau avec fermeté et détermination.

A Amnéville comme ailleurs, nous ne lâcherons rien sur le respect des libertés syndicales et le droit à l'activité et l'expression CGT !

Le 4 février 2010